

S.I.D.E.S.O.L

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU COMITE DU 17 AVRIL 2026

Présents : MM. JULLIEN, FRANCO, RIVIER, FOURNIER, BEARZATTO (parti à 19H30), MARTIN, PASCUAL, BURLET, ZIOLKOWSKI (arrivé à 18H25), LEFEBVRE, BOBICHON, COQUARD, TRICCA, PERDRIX, RATTON, BARCET, CHARLOT (remplacé par Mme DECAMBRON à partir de 19H25)

MMES BEN SLAMA, PONS, MOLINA, PINOT, DOUSSET, GARDON, CHADUIRON, PINHEIRO, NELIAS (remplacée par Mme BORIE à partir de 19H25)

Le quorum est atteint à 18H08

Secrétaire de séance : Mme NELIAS, puis M. COQUARD

M. Jullien procède à l'installation du Comité.

Le Comité Syndical procède à l'élection du Président, des membres du Bureau, des Délégués au Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône-Sud et des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

↳ **L'élection du Président** s'est déroulée sous la présidence de M. Jean-Jacques BOBICHON, doyen d'âge :

A été élu, au 1^{er} tour de scrutin, à bulletins secrets : **Monsieur Daniel JULLIEN**

↳ **L'élection des membres du Bureau** s'est déroulée sous la présidence de Monsieur JULLIEN :

Après définition, à l'unanimité, du nombre de vice-présidents à élire
Ont été élus, aux 1^{er} tours de scrutin, à bulletins secrets :

1^{er} Vice-président : **Monsieur Alexandre MARTIN**
2^{ème} Vice-président : **Monsieur Didier COQUARD**
3^{ème} Vice-président : **Monsieur Xavier FRANCO**

Ont été élus :

Secrétaire : **Monsieur Jean-Jacques BOBICHON**
Secrétaire Adjoint : **Mme Marcia PINHEIRO**

↳ **L'élection des délégués au Syndicat Mixte d'eau potable Rhône-Sud** s'est déroulée sous la présidence de Monsieur JULLIEN :

Sont désignés :

Monsieur Daniel JULLIEN
Monsieur Xavier FRANCO

↳ **L'élection de la Commission d'appel d'Offres** s'est déroulée sous la présidence de Monsieur JULLIEN :

Sont désignés :

Président : M. Daniel JULLIEN
Titulaires
M. Sylvain BARCET
M. Marc ZIOLKOWSKI
M. Alexandre MARTIN
Mme Aurélie PINOT
M. Louis PASCUAL

Suppléants
Mme Marcia PINHEIRO
M. Yvan PERDRIX
M. Didier COQUARD
M. Jean-Jacques BOBICHON
M. Nicolas LEFEBVRE

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

↳ **Décide** d'attribuer au Président une indemnité de fonction égale à 80% de l'indemnité maximale autorisée (soit 23.62% de l'indice terminal de la fonction publique), et aux Vice-Présidents, si délégation de fonction, une indemnité égale à 80% de l'indemnité maximale autorisée (soit 9.45% de l'indice terminal de la fonction publique) pour un syndicat de communes dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants.

↳ **Délègue** au Président les attributions suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil défini par le règlement intérieur des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du service
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Examiner et approuver les conventions à intervenir avec les communes, lotisseurs ou particuliers concernant les travaux d'adduction d'eau potable.
- Approuver les projets définitifs de travaux dont le comité a décidé l'exécution et procéder à leur dévolution dans la limite des financements des programmes votés lors des budgets,
- Formuler toutes demandes de déclaration d'utilité publique en vue de l'exécution de ces projets, formuler tous avis à la suite des enquêtes relatives à ces demandes,
- Poursuivre toutes procédures d'expropriation ou d'établissement de servitudes.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- Examiner et approuver éventuellement les décomptes définitifs de travaux.
- Etudier et signer toutes demandes de dégrèvement sur consommation accidentelle.
- Décider tous virements de crédits à l'intérieur du budget.
- Gérer le personnel dans la limite des postes créés par l'assemblée.
- Engager toutes procédures devant les tribunaux administratifs ou judiciaires et défendre toutes actions dirigées contre le Syndicat devant une de ces juridictions.
- Approuver tout acte d'acquisition nécessaire pour l'exécution des projets adoptés par le Comité dans la limite des dépenses prévues à cet effet et signer ces actes.
- De procéder au dépôt des déclarations préalables et/ou des permis de construire relatifs à la transformation ou à l'édification des biens syndicaux.
- De siéger au sein de la société CS Millery et d'accomplir au nom du SIDESOL les actes relatifs à cette société.

En cas d'empêchement du Président, ces attributions seront alors déléguées au 1^{er} Vice-Président.

M. Jullien fait une présentation du SIDESOL et du Syndicat Mixte Rhône-Sud.

La séance est levée à 20H25.

Le Président,
Daniel JULLIEN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Jullien', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains text around its perimeter, including 'SYNDICAT MIXTE RHONE-SUD' and 'LE PRESIDENT'. The signature is written in a cursive style.